



Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 26
Nombre de votants : 23
Nombre de présents : 21

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026
ID : 060-216006619-20260309-2026_04-DE

COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE NEUF MARS A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 5 Mars 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire

Jean-Philippe LEBAILLIF, Pascale CADET, Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI , Nadine FRANCON Adjoints au Maire

GINETTE COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Corinne SKORIC, Jean ALESI, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Sophie GAIME, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Brigitte BLONDEAU, Vincent JURÉDIEU, Conseillers Municipaux

Pouvoirs : Fulvio LUZI (*pouvoir à Mr KELLNER, Maire*) - Gilles QUÉMARD (*pouvoir à Mr ALESI*) - Graziella ÉBELY (*pouvoir à Mme GAIME*)

Absents : Alexis CHAMEREAU - Vanessa MIERMON

Secrétaire de séance : Jean ALESI

Formant la majorité des membres en exercice.

2026-04 Approbation du Compte Financier Unique 2025 « Assainissement »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération n° 2023-62 du 5 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 2 mars 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique « assainissement » pour l'année 2025 de la Ville de Verneuil-en-Halatte

Libellés	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats Reportés		374 372,19 €		1 712 701,45€		2 087 073,64 €
Opérations de l'exercice	286 058,15 €	213 711,45 €	100 483,52 €	175 294,14 €	386 541,67 €	389 005,59 €
Résultats de l'exercice	72 346,70 €			74 810,62 €		2 463,92 €
Résultats de clôture		302 025,49 €		1 787 512,07 €		2 089 537,56€
Restes à réaliser			60 665,70 €	100 133,00 €		
Solde des Restes à Réaliser				39 467,30 €		39 467,30 €

Vu le Compte Financier Unique 2025 « Assainissement » de la Ville de Verneuil-en-Halatte ;

- 1) Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à + 302 025,49 €
- 2) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de + 1 787 512,07 €
- 3) Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser : 60 665,70 € en dépenses et 100 133,00 € en recettes

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Jean-Philippe LEBAILLIF, Maire Adjoint délégué aux affaires financières,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence de Madame Ginette COCU, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 « Assainissement » de la Ville de Verneuil-en-Halatte
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 10 mars 2026

Le Maire,


Philippe KELLNER

